



Concept « Ville accessible à tous »

Plaquette téléchargeable

La ville est un ensemble de bâtiments, de structures et de réseaux de communication qui assurent les fonctions (travail, repos, loisirs) pour la population qui s'y trouve. Elle doit donc permettre un usage de ses structures et activités, tourné vers la satisfaction de tous les usagers-citoyens.

Le thème de l'accessibilité de la ville revêt en fait plusieurs acceptions qui justifient de privilégier une approche globale plutôt que des approches sectorielles.

Ce document précise le concept de « Ville accessible à tous », en explicitant les trois aspects de l'accessibilité aux diverses fonctions de la ville, à savoir :

- l'accessibilité géographique qui permet une circulation sans barrières des personnes et des biens ;
- l'accessibilité physique des espaces publics, des bâtiments et des transports aux personnes à mobilité réduite, au sens large du terme ;
- l'accessibilité sociale admettant les contraintes financières ou culturelles de chaque usager.

Il présente ensuite les objectifs poursuivis par le Certtu pour son projet « Ville accessible à tous – des principes aux pratiques ».

Auteur : Certtu

Éditeur : Certtu
(octobre 2002)
16 pages
en téléchargement gratuit



PDU et accessibilité aux personnes handicapées

Retour d'expériences

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées réaffirme la nécessité de prendre en compte dans les PDU de façon transversale l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Ainsi l'accessibilité des réseaux de transports publics aux PMR fait désormais partie des objectifs assignés aux PDU. De plus, la loi impose aux collectivités qui élaborent ou révisent leur PDU d'y adjoindre une annexe accessibilité, étant précisé que le plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du PDU. L'objectif du présent ouvrage est de répondre aux questions légitimes que se posent les collectivités face à ces obligations. Des études de cas ont permis de faire un état des lieux de la prise en compte de ces nouvelles contraintes, de repérer les difficultés récurrentes et d'identifier les exemples intéressants. Une lecture synthétique a permis d'extraire des éléments de méthode et de pratiques destinés à améliorer la prise en compte de l'accessibilité.

Auteur : Certtu

Éditeur : Certtu
(octobre 2009)
ISBN : 978-2-11-098214-8
ISSN : 0247-1159
Référence : DC21509
80 pages
Prix de vente : 15,00 €



Éditeur : Certu
(septembre 2009)
en téléchargement gratuit

Ville accessible à tous

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Série de fiches

La question de l'accessibilité de la ville est essentielle pour satisfaire l'usage de ses structures et ses activités.

Dans le cadre de son programme « Ville accessible à tous », le Certu a engagé la réalisation de documents destinés aux différents acteurs qui doivent appliquer la loi de février 2005 pour les personnes handicapées.

Dans le but de valoriser les bonnes pratiques identifiées au cours de ces travaux, le Certu a jugé utile de constituer une collection de fiches de cas et de fiches thématiques « Ville accessible à tous – Accessibilité aux personnes à mobilité réduite », rédigées avec l'aide des Centres d'études techniques de l'Équipement.

Voici les premières fiches mises en ligne : N° 1. Diagnostics d'accessibilité urbaine, N° 2. Expérimentation en vue d'un plan de mise en accessibilité de voirie et espace public, N° 3. Schéma directeur d'accessibilité des transports, N° 4. Schéma directeur d'accessibilité des transports, N° 5. Partenariat pour l'accessibilité et l'intermodalité, N° 6. PDU et accessibilité aux personnes à mobilité réduite, N° 7. Une montagne accessible à tous, N° 8. Plans de déplacements urbains (PDU) et annexe accessibilité, N° 9. Les enfants et l'accessibilité de la ville.

Auteur : Certu



Éditeur : Certu (juillet 2009)
ISSN : 1263-2570
ISBN : Certu/RE--09-20--FR
76 pages
en téléchargement gratuit

Les schémas directeurs d'accessibilité des services de transport

Premiers enseignements et pistes de progrès

Rapport d'étude téléchargeable

La loi du 11 février 2005 pour les personnes handicapées confie aux autorités organisatrices de transports l'élaboration d'un schéma directeur d'accessibilité (SDA) pour définir les modalités de l'accessibilité des systèmes de transports collectifs aux besoins des personnes handicapées et des personnes à mobilité réduite, dans une logique globale de chaîne du déplacement.

À la demande de la Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer, le Certu, avec l'appui des Centres d'études techniques de l'Équipement, a conduit l'analyse des premiers documents, une vingtaine, approuvés par des intercommunalités, des conseils généraux et des conseils régionaux.

L'objectif de ce rapport est de dégager les enseignements et examiner si les points prévus par la loi et la directive d'application du 13 avril 2006 étaient abordés, dans quelle mesure la concertation avec les associations d'usagers avait permis d'enrichir les partenariats et la qualité des SDA, comment étaient prises en compte les interfaces avec la voirie et le cadre bâti, si la programmation et les estimations financières étaient présentes, enfin quelles actions d'accompagnement étaient prévues.

Auteur : Certu



Éditeur : Certu (juin 2009)
ISBN : 2-11-098210-0
Référence : OE00409
Prix de vente : 40,00 €

Accessibilité de la voirie aux personnes handicapées

Valise pédagogique (cédérom)

Aujourd'hui, les professionnels qui font le tissu urbain disposent de moyens réglementaires pour faire la ville « accessible ». En effet la publication des deux décrets et de l'arrêté « accessibilité de la voirie aux personnes handicapées » en décembre 2006 et janvier 2007 est venue compléter le dispositif réglementaire qui a été progressivement mis en place dans les années 1980 et 1990.

La déléguée ministérielle à l'accessibilité a lancé la réalisation de modules de formation afin de faciliter l'application des mesures pour l'accessibilité à tous dans les transports, la voirie, le cadre bâti et le tourisme. Le Certu a élaboré la partie traitant de la voirie, avec l'appui des Cete. Les DDE font partie des intervenants en voirie urbaine qui ont à intégrer les exigences d'accessibilité dans leurs interventions.

Des actions de formation doivent être mises en place dans ces services mais d'autres actions peuvent être envisagées en partenariat ou pour le compte de collectivités territoriales. Le présent cédérom constitue une valise pédagogique à l'intention des formateurs pour toutes ces actions, comprenant des diaporamas, les textes réglementaires ainsi que les publications méthodologiques du Certu.

Auteur : Certu



Éditeur : Certu
(février 2009)
en téléchargement gratuit

Ville accessible à tous : quelles démarches pour le cadre bâti existant ?

Actes de la journée d'échanges du 25 novembre 2008

Rapport d'étude téléchargeable

La sixième journée d'échanges « Ville accessible à tous » a été organisée conjointement par le Certu, les délégations Rhône-Alpes du CNFPT et l'AITF avec pour thème « Ville accessible à tous : quelles démarches pour le cadre bâti existant ? »

La loi « handicap » du 11 février 2005 requiert que les collectivités mettent en œuvre des dispositifs spécifiques de planification et de programmation à travers les diagnostics d'accessibilité du cadre bâti, les schémas directeurs d'accessibilité des services de transports collectifs et les plans de mise en accessibilité de la voirie.

La journée du 25 novembre 2008 a traité du cadre bâti existant dans le respect de la continuité de la chaîne du déplacement. Les témoignages et les débats ont porté sur des diagnostics d'accessibilité, des pratiques de concertation et des recherches de solutions.

Auteur : Certu



Éditeur : Certu
(juillet 2008)
10 pages
en téléchargement gratuit

Une voirie accessible

Plaquette téléchargeable

Les décrets 2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006 et l'arrêté du 15 janvier 2007, viennent renforcer le dispositif réglementaire pour faciliter l'accès aux diverses composantes de la ville. Le Certu, avec la Direction des Routes et le Cete de l'Est, a publié le dépliant « Une voirie accessible ». Les aménageurs disposent ainsi d'un outil didactique qui, tout en présentant les spécifications obligatoires ou recommandées, rappelle l'intérêt de ces dispositions pour satisfaire les usages variés de l'espace public et le gain de confort pour tous les usagers.

Auteurs : Cete de l'Est, direction des routes et Certu



Éléments de méthodologie sur les diagnostics d'accessibilité

Diagnosics d'accessibilité : pour une approche cohérente

Cédérom + plaquette

Le décret du 17 mai 2006 instaure l'obligation de procéder à un « diagnostic d'accessibilité » des établissements recevant du public de 1^{re} à 4^e catégorie. Pour les deux autres domaines constitutifs de la chaîne du déplacement, la loi du 11 février 2005 prévoit la réalisation de « plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics », et de « schémas directeurs d'accessibilité des services de transports publics ».

Dans tous les cas, l'objectif de ces démarches (rassemblées sous le vocable de « diagnostics d'accessibilité ») est le même : évaluer les dysfonctionnements d'accessibilité et les solutions possibles afin d'aboutir à une programmation de mesures correctives (réorganisations fonctionnelles, formation et sensibilisation, solutions techniques et technologiques...).

En s'appuyant sur de nombreuses études exploratoires (jointes à l'outil) réalisées par les services du ministère de l'Écologie de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, ce cédérom dégage les principaux points de vigilance pour définir et appliquer une méthodologie de diagnostic d'accessibilité. Accompagné d'une plaquette synthétique, il s'adresse aussi bien à ceux qui doivent réaliser des diagnostics sur le terrain qu'à ceux qui doivent recruter un prestataire ou conseiller des décideurs dans une démarche de mise en accessibilité.

Auteur : Certu

Éditeur : Certu
(janvier 2009)
ISSN : 1263-3313
ISBN : 978-2-11-098180-6
Référence : RF08108
4 pages + cédérom
Prix de vente : 20,00 €

Il vous est possible de télécharger gratuitement la plaquette 4 pages ou la partie méthodologique du cédérom



Schéma directeur d'accessibilité des services de transports urbains

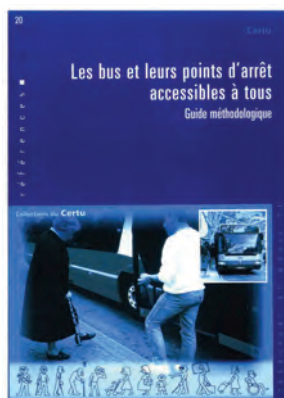
Éléments de méthode

Ouvrage téléchargeable

La loi du 11 février 2005 pour les personnes handicapées définit par son article 45 de nouveaux outils de planification que sont les schémas directeurs d'accessibilité des services de transports urbains et les plans d'accessibilité de voirie et des aménagements des espaces publics. Grâce à ces nouveaux outils la chaîne des déplacements pourra être rendue accessible aux personnes handicapées ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite. La loi impose la mise en accessibilité des transport et du cadre bâti d'ici 10 ans et l'élaboration de schéma directeur d'accessibilité de leurs services avant le 13 février 2008. Le Certu apporte dans ce dossier des éléments de méthode pour la planification et la programmation de la mise en accessibilité des services de transports urbains. Il propose d'adopter une démarche de projet qui s'appuie principalement sur la concertation avec les associations de personnes handicapées et de personnes à mobilité réduite, et la coordination entre les différentes autorités de transports et de voirie.

Auteur : Certu

Éditeur : Certu
ISSN : 0247-1159
ISSN : 0247-1159
(juin 2008)
88 pages
en téléchargement gratuit



Éditeur : Certu (février 2008)
 ISSN : 1263-3313
 ISBN : 2-11-090873-4
 Référence : RF02008
 204 pages
 Prix de vente : 43,00 €
 Additif en téléchargement gratuit

Les bus et leurs points d'arrêt accessibles à tous

Guide méthodologique + Additif 2008

Rendre les transports collectifs accessibles à tous, c'est permettre et faciliter la participation de tous les citoyens à une vie active et entière. Le développement des véhicules à plancher bas a été une première étape. Les villes pionnières qui ont introduit ces autobus, ont montré qu'il fallait développer une approche « système » et notamment aménager les points d'arrêt. Ainsi de multiples partenaires sont concernés – autorités organisatrices de transport, collectivités locales, exploitants de réseaux – auxquels doivent être associés les représentants des usagers. Comment adapter la géométrie et les aménagements des points d'arrêt, quels types d'autobus et quels équipements choisir ? Comment faciliter l'accostage par le conducteur au point d'arrêt ? Comment faire le diagnostic de l'état existant ? Comment organiser et mettre en place un partenariat solide ? Ce guide méthodologique fournit les éléments de réponses acquises à partir des expériences, en France et à l'étranger.

Additif au guide (2008)

Suite à la loi du 11 février 2005, le guide méthodologique de 2001 avait besoin d'être complété. Ainsi, un additif a été réalisé pour synthétiser et commenter les nouvelles obligations qui permettront de rendre accessible une ligne de bus ou d'autocars. Une des plus importantes est la prise en compte de tous les handicaps, qu'ils soient moteur, visuel, auditif, mental, cognitif et psychique ; février 2015 étant le délai fixé pour la mise en œuvre.

Auteur : Certu



Éditeur : Certu
 (juillet 2007)
 60 pages
 en téléchargement gratuit

Ville accessible à tous : comment aborder tous les handicaps ?

Actes de la journée d'échanges du 20 juin 2006

Rapport d'étude téléchargeable

Le Certu a organisé le 20 juin 2006 la quatrième journée du réseau d'échanges du programme « Ville accessible à tous » en direction des collectivités locales. Le but de ces journées est de présenter aux élus et professionnels de l'aménagement urbain des pratiques et des expériences, qu'elles soient locales, nationales ou européennes ; c'est aussi l'occasion de débattre sur les enseignements à en tirer et de diffuser les points marquants de ces échanges.

Le thème choisi était : « comment aborder tous les handicaps ? ». En effet, la loi du 11 février 2005 pour les personnes handicapées fait référence à des formes de handicap qui sont peu prises en compte, ou pas du tout dans les lois précédentes, en particulier les handicaps visuels, auditifs, psychiques et cognitifs.

Ainsi, une première session a traité des handicaps auditifs et visuels, la seconde des handicaps mentaux et cognitifs et un dernier temps fut consacré au polyhandicap lié à la vieillesse.

Auteur : Certu



Accessibilité de la voirie et des espaces publics

Éléments pour l'élaboration d'un diagnostic dans les petites communes

Ouvrage téléchargeable

L'accessibilité de la ville aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite est une exigence depuis plusieurs années. Les plans de mise en accessibilité nécessaires à la planification et à la programmation des aménagements doivent s'appuyer sur un état des lieux et un diagnostic des améliorations à apporter. Les communes de petite ou moyenne taille disposent rarement des ressources humaines ayant toutes les compétences requises ou les moyens financiers de sous-traiter des études. La disponibilité d'éléments de méthode peut les aider à prendre en compte l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite lors des divers projets qu'elles engagent – amélioration de la sécurité routière, création de zone d'activité ou de logements, etc. Le Certu s'est appuyé sur un document élaboré à l'initiative de la direction départementale de l'Équipement du Finistère, pour produire ce premier outil opérationnel sur la méthode de diagnostic.

Auteurs : Cete de l'Ouest et Certu

Éditeur : Certu
ISSN : 0247-1159
ISBN : 2-11-096230-5
(juillet 2006)
96 pages
en téléchargement gratuit



Répétiteurs de feux piétons

pour personnes aveugles et malvoyantes

Mise en œuvre

L'accessibilité aux personnes aveugles et malvoyantes est une dimension désormais indispensable à l'élaboration des projets urbains et notamment à l'aménagement de carrefours à feux. La mise en place de répétiteurs de feux piétons a été rendue obligatoire, par les décrets 99-756 et 99-757 du 31 août 1999, sur tout nouvel aménagement de carrefours à feux ou lors de travaux modifiant la surface des trottoirs ou l'assiette de la chaussée. Toutefois de nombreuses collectivités souhaitent aller au-delà des pures obligations réglementaires et rendre accessible leur voirie aux personnes aveugles et malvoyantes sans attendre d'éventuels travaux de modification de leurs carrefours. Cet ouvrage se propose de faire le point sur l'état de la réglementation et de la normalisation et donne quelques conseils pour la mise en œuvre de ces équipements sur différents cas, à la lumière d'enseignements issus d'expérimentations conduites sur Paris et Lyon.

Auteur : Certu

Éditeur : Certu
(juin 2006)
ISBN : 2-11-095335-7
Référence : DC16906
32 pages
Prix de vente : 10,00 €



Concertation en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Éléments méthodologiques

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est une dimension désormais indispensable à l'élaboration des projets urbains pour la production d'une réelle qualité d'usage. La concertation est aujourd'hui une pièce essentielle dans l'élaboration des projets, rendue obligatoire par la loi du 11 février 2005 pour les personnes handicapées. Cela implique qu'un dialogue soit établi le plus en amont possible avec des représentants de personnes à mobilité réduite. Mais pour que cet échange soit productif, il doit être rigoureusement organisé : Qui associer ? À quel moment ? Dans quel cadre institutionnel ? Comment faire en sorte que chacun puisse s'exprimer et comprendre ce qui est en débat ? Ce document apporte des éléments concrets pour l'organisation de ce dialogue, issus d'études de cas exemplaires et de l'expérience de professionnels de l'accessibilité. Son objectif est de transmettre cette expérience à tous ceux qui interviennent sur le cadre de vie : élus, services techniques des collectivités et bureaux d'études. De leur côté, les membres d'associations représentant les personnes à mobilité réduite trouveront matière à mieux tenir leur rôle dans la recherche des meilleures solutions.

Auteur : Certu

Éditeur : Certu (septembre 2004)
ISBN : 2-11-095295-4
ISSN : 0247-1159
Référence : DC16304
72 pages
Prix de vente : 25,00 €

Chez d'autres éditeurs

Handicaps et ville – Les classeurs de Techni.Cités, Territorial presses, juin 2005

Prix : 160 € (dernière mise à jour : avril 2009) www.territorial.fr

L'environnement urbain a pendant longtemps été conçu pour l'adulte moyen. Cette approche normalisatrice s'est traduite par des barrières pour les personnes handicapées et plus largement pour les Personnes à Mobilité Réduite. Les aménagements satisfaisant aux exigences d'accessibilité physique de la ville sont ceux qui répondent à la diversité des besoins des usagers pour participer aux diverses activités dans la cité. Améliorer l'accessibilité physique, c'est assurer une qualité d'usage pour tous.

L'ouvrage à feuillets mobiles a pour vocation de fournir les bases essentielles à la mise en accessibilité des différents composants de l'environnement urbain, dans les domaines réglementaires, techniques et financiers. Il s'adresse à tous les acteurs : cadres, ingénieurs et techniciens territoriaux, bureaux d'études, architectes. Il comporte cinq parties qui expliquent les situations de handicap et les rôles des acteurs, détaillent les exigences techniques et outils de méthode pour le cadre bâti, la voirie et les espaces publics, les systèmes de transport, la communication et l'information.

Auteur : Certu

Loqacce Cité – Publication et diffusion par le Centre scientifique et technique du bâtiment, 2008

www.cstb.fr ; courriel : publication@cstb.fr

Le Cédérom est un outil de formation et d'auto-formation sur l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des établissements recevant du public, des habitations, de la voirie et des espaces publics et des transports. Organisé autour d'un « chemin de vigilance » et grâce à de nombreuses illustrations de scènes de la vie courante (photos, vidéos, animations) et conseils pratiques, LOQACCE Cité rappelle l'esprit des règles, aide à mieux comprendre les objectifs réglementaires et à en respecter les obligations, à défendre des choix de solutions.

Auteurs : CSTB, DGALN et Certu

Vos Contacts : l'équipe Ville accessible à tous (VAT)

vat@developpement-durable.gouv.fr

Maryvonne Dejeammes, pilote du programme VAT

Maryvonne.Dejeammes@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : +33 (0)4 72 74 58 67 – Fax : +33 (0)4 72 74 59 30

Bernard Fiole, pilote du programme VAT

Bernard.Fiole@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : +33 (0)4 72 74 58 42 – Fax : +33 (0)4 72 74 59 40

Laurent Saby, chef de projet accessibilité

Laurent.Saby@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : +33 (0)4 72 74 58 85 – Fax : +33 (0)4 72 74 59 40

Patrick Dumont-Dayot, chargé d'études

Patrick.Dumont-Dayot@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : +33 (0)4 72 74 58 78 – Fax : +33 (0)4 72 74 59 40

René Humbert, chargé d'études

Rene.Humbert@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : +33 (0)4 72 74 58 78 – Fax : +33 (0)4 72 74 59 40

Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone : 04 72 74 58 00
télécopie : 04 72 74 59 00



Les activités

Le centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu) est membre du Réseau Scientifique et Technique du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Il est un lieu de production et de diffusion de méthodes et de techniques urbaines en aménagement. Il s'engage pour une ville durable au service des territoires urbains.

Le Certu associe ses partenaires pour produire des connaissances en adéquation avec leurs attentes et leurs besoins. Cette démarche d'écoute et d'action se décline dans le choix varié des supports (ouvrages, cahiers, cédéroms, fiches techniques) et des modes de diffusion (journées d'études et d'échanges, séminaires, sites internet, lettres d'informations, formations). Il peut aussi intervenir à la demande de professionnels exerçant une activité dans son champ de compétence.

Les domaines d'intervention

- Urbanisme et habitat
- Ville et équipements publics
- Mobilité et déplacements
- Systèmes de transports
- Voirie et espace public
- Sécurité et circulation routières
- Ville et environnement
- Information géographique
- Activités internationales
- Développement durable
- Ville accessible à tous
- Déplacements et Urbanisme
- Une voirie pour tous
- Vulnérabilité urbaine et risques
- Gouvernance et participation des citoyens
- Développement des systèmes d'information

Certu 11 RelProd 09